

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société anonyme Spadel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et règlementaires.

Rapport sur les Comptes Annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Annuels de la société anonyme Spadel (la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 199.394.932 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 11.596.112.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing* - « ISA's ») telles qu'elles ont été adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Annuels. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.



**Rapport du commissaire du 25 avril 2017 sur les Comptes Annuels
de Spadel sa pour l'exercice clos
le 31 décembre 2016 (suite)**

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les Comptes Annuels de la Société donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Annuels conformément à l'article 96 du Code des sociétés, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme Belge complémentaire aux ISA's applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur base du résultat de ces procédures, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Annuels:

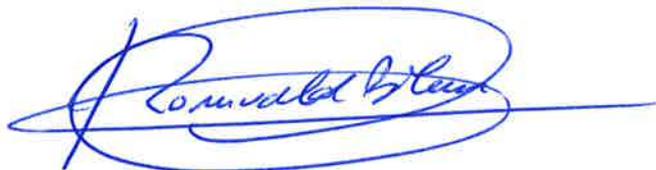
- ▶ Le rapport de gestion sur les Comptes Annuels, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les Comptes Annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- ▶ Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

**Rapport du commissaire du 25 avril 2017 sur les Comptes Annuels
de Spadel sa pour l'exercice clos
le 31 décembre 2016 (suite)**

- ▶ Dans le rapport de gestion, le Conseil d'administration, en date du 28 mars 2017, vous a informé conformément à l'article 523 du Code des Sociétés, qu'il a marqué son accord à l'unanimité, à l'exception de la personne concernée par la décision, de porter, sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération, la rémunération annuelle fixe de l'administrateur délégué de € 381.786 à € 400.000.

Diegem, le 25 avril 2017

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par



Romuald Bilem
Associé*
*Agissant au nom d'une SPRL

17RB0061

SPADEL S.A.

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 8 juin 2017

Ce rapport de gestion et les comptes annuels qui l'accompagnent sont ceux de la maison-mère du groupe, Spadel S.A. Outre l'activité de coordination des différentes filiales, Spadel commercialise les produits du Groupe en Belgique, au Luxembourg et dans les pays où nous ne disposons pas de filiale. Les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion y relatif vous sont présentés séparément.

1. Commentaires relatifs aux résultats de 2016

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Spadel S.A. s'est élevé à 152,1 millions d'euros fin 2016 à comparer avec 146,8 millions d'euros en 2015, soit une progression de 3,6 %.

Cette hausse du chiffre d'affaires, malgré les conditions climatiques exceptionnellement favorables au cours du mois de juillet de l'année précédente, reflète à la fois la croissance du marché de l'eau embouteillée répondant à une demande des consommateurs pour des produits naturels et sains, la bonne performance de nos marques, ainsi que le succès de nos innovations avec notamment la forte croissance de nos eaux aromatisées», dont la gamme a été renforcée par deux nouveaux goûts en début d'année. La croissance des ventes a également été soutenue par la bonne performance des petits formats nomades et a été particulièrement dynamique dans le secteur hors-domicile.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 12,5 millions d'euros, en hausse de 5,5 % par rapport à 2015 qui s'était clôturée sur un résultat de 11,8 millions d'euros.

Cette progression résulte des principaux éléments favorables et défavorables suivant :

Eléments favorables

- L'apport de marge brute découlant notamment de la hausse des ventes en volume (+5,2% par rapport à 2015)

Eléments défavorables

- L'augmentation significative des dépenses commerciales pour soutenir nos marques et plus particulièrement le lancement début 2016 de la nouvelle gamme de limonades à base de 100% d'ingrédients d'origine naturelle sur le marché belge.
- L'augmentation des frais de transport, cotisations et redevances liés à la hausse de l'activité et la hausse des cotisations Fost+.
- L'augmentation non-récurrente des charges d'honoraires externes liés à l'acquisition de la société Devin AD, leader du marché des eaux embouteillées en Bulgarie.

Résultats financiers

Les produits financiers se sont élevés à 3,2 millions d'euros, contre 8,7 millions d'euros en 2015. Cette baisse résulte essentiellement de la diminution des dividendes perçus de la filiale Spa Monopole S.A. Le dividende payé en décembre l'année dernière sera payé dans le courant de l'année 2017.

Les charges financières restent stables à 0,1 millions d'euros.

Résultat net

Le résultat net à affecter de l'exercice 2016 s'établit à 10.852.112 EUR à comparer avec 15.892.757 EUR en 2015.

2. Investissements

Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles réalisés en 2016 se sont élevés à 0,4 million d'euros. Il s'agit principalement de l'achat de licences, matériel informatique et d'équipements réseaux.



3. Innovation

Les principales innovations commercialisées au cours de l'année 2016 sur le marché du Belux sont :

| Mois | Marque | Description |
|---------|--------------|--|
| Janvier | Spa Touch of | Lancement des deux références « Pamplemousse » et « Citron » dans la gamme des eaux aromatisées 'Spa Touch Of' en bouteille verre 25cl |
| Février | Spa Fruit | Lancement d'une nouvelle gamme de limonades pétillantes à base d'ingrédients d'origine 100% naturelle, sans conservateur, ni colorant artificiel |
| Mars | Spa Touch of | Lancement de deux nouvelles références « Pomme » et « Pêche » dans la gamme des eaux aromatisées 'Spa Touch Of' |
| Octobre | Spa Intense | Lancement de nouveaux packs de x6 et x28 pour les cannettes |

4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Le Conseil d'administration ne relève aucun élément susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la Société.

5. Répartition bénéficiaire

Il vous est proposé de fixer le bénéfice à affecter comme suit (en euros) :

| | |
|--|-------------------|
| Bénéfice net de l'exercice à affecter | 10.852.112 |
| Bénéfice reporté de l'exercice précédent | 6.619.255 |
| | ----- |
| Bénéfice à affecter | 17.471.367 |

Nous vous proposons la répartition suivante (en euros) :

| | |
|--|-------------------|
| 1. Distribution d'un dividende brut de 1,60 Euro (1,12 net) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit | 6.640.560 |
| 2. Dotation aux réserves disponibles | 4.000.000 |
| 3. Bénéfice à reporter | 6.830.807 |
| | ----- |
| Total : | 17.471.367 |

Le dividende brut proposé est stable par rapport à celui l'année précédente et représente un 'payout ratio' de 38,6 % du bénéfice consolidé.

Il sera payable le vendredi 30 juin 2017 contre remise du coupon n° 18.

6. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Spadel a finalisé, le 10 mars 2017, l'acquisition de DEVIN AD, leader du marché des eaux embouteillées en Bulgarie. Les équipes se mobilisent pour assurer une intégration correcte et rapide des deux organisations.

Le prix d'acquisition est basé sur une valeur d'entreprise de 120 millions d'euros. L'opération a été financée à concurrence de 70 millions d'euros par un emprunt à taux fixe sur 5 ans, et par la trésorerie du groupe pour le solde.

L'acquisition de Devin permet à Spadel d'étendre sa position en Europe en constituant un nouveau pilier géographique avec les opérations existantes en Belgique, aux Pays-Bas, en France et au Royaume-Uni. Cette acquisition s'inscrit dans sa stratégie de commercialiser des marques d'eaux naturelles avec une forte position régionale et confirme l'objectif du groupe d'assurer une croissance rentable et durable.

Le Conseil n'a pas connaissance d'autres événements survenus après la clôture de l'exercice qui pourraient avoir une influence significative sur les comptes annuels.

7. Existence de succursale

La Société ne présente pas de succursale établie tant en Belgique qu'à l'étranger.

8. Utilisations d'instruments financiers

La Société ne fait pas usage d'instruments financiers au sens de l'article 96,8° du Code des sociétés (instruments de couverture/dérivé). La politique de gestion des risques est détaillée au point 9 ci-après.



9. Facteurs de risques

De par ses activités, le groupe Spadel est exposé à différents facteurs de risques :

- Risque de change : La majeure partie des activités du Groupe est localisée dans la zone Euro. Seules les activités de la succursale Spadel UK sont conclues en GBP; ces activités contribuent à concurrence de moins de 5% du chiffre d'affaires du Groupe. Il existe par ailleurs très peu d'opérations en devises étrangères. Le risque de change est dès lors peu significatif.
- Risque de taux d'intérêt : Outre les dettes commerciales classiques, la majeure partie des dettes du Groupe sont constituées de dettes cautions. Ces dettes ne portent pas intérêt. Le Groupe ne détient pas d'actif à long terme significatif portant intérêt. De manière générale, le résultat et la trésorerie opérationnelle du Groupe Spadel sont largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt du marché.
- Risque de prix : Les actifs financiers de Spadel sont des placements sans risque effectués en bon père de famille. Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé concernent les prix de la matière PET et d'ingrédients pour les limonades, ainsi que le prix de l'énergie, avec ses effets sur les coûts de fabrication et les coûts de transport.
- Risque de crédit : Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès des institutions financières, ainsi que des créances clients. S'agissant des dépôts auprès d'institutions financières, seules les contreparties ayant un rating minimum de A selon des notations effectuées par des tiers indépendants sont acceptées. Le Groupe investit également à très court terme dans du papier commercial recommandé par ses banquiers habituels. Le Groupe a une concentration de risque de crédit sur quelques clients importants. Ces clients font l'objet d'un suivi régulier quant à leurs paiements. La direction n'anticipe pas de perte découlant d'une défaillance de ces contreparties.
- Risque de liquidité : Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.
- Risques liés aux litiges : Le groupe évalue de manière régulière son exposition aux plaintes et litiges survenant dans le cours normal de ses activités et comptabilise les provisions adéquates.



- Risques liés à la marche des affaires : les principaux risques et incertitudes pesant sur la marche des affaires de l'entreprise sont :
 - o le questionnement sur l'impact environnemental de nos produits
 - o la défection ou la contamination d'un produit commercialisé par Groupe
 - o la disponibilité et la volatilité des prix des matières et de l'énergie
 - o la concentration sans cesse croissante dans le secteur de la distribution
 - o la montée des marques de distributeurs (MDD) et des premiers prix
 - o l'évolution des taxes sur les différents types d'emballage

10. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

10.1. La Charte de Gouvernement d'Entreprise

10.1.1. Le Code 2009

La Charte de Gouvernement d'Entreprise de Spadel définit ses règles de gouvernance. Elle a été arrêtée originellement par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 30 mars 2006. La Charte a été revue à plusieurs reprises pour refléter les modifications ou adaptations intervenues depuis. La dernière modification date du 28 mars 2017.

La Charte peut être consultée sur le site du Groupe Spadel à l'adresse www.spadel.com. Elle s'inspire des prescrits du Code belge de gouvernance d'entreprise (Code 2009, publié sur le site www.corporategovernancecommittee.be) que la Société a adopté comme son code de référence, ceci en tenant compte de la taille et des caractéristiques du Groupe Spadel.

Elle s'écarte, dans cet esprit, du Code 2009 sur les points suivants :

- Règlements d'ordre intérieur du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (Code 2009, principes 1.1, 5.1 et 6.1): les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ne font pas l'objet d'un règlement formel, mais sont reprises dans les chapitres ad hoc de la Charte de Gouvernement d'Entreprise;
- Composition du Conseil d'Administration (Code 2009, principe 2.1.): le Conseil d'Administration intègre dans sa procédure de sélection le critère de la diversité des compétences et des genres;
- Longueur des mandats des Administrateurs (Code 2009, principe 4.6.): Le Conseil d'Administration veille à ramener progressivement la durée des mandats à quatre ans;
- Composition du Comité d'Audit (Code 2009, principe 5.2./4): le Comité d'Audit est composé de trois Administrateurs non exécutifs dont un Administrateur Indépendant.
- Composition du Comité de Nomination et de Rémunération, (Code 2009, principe 5.3./1 et 5.4./1): le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de trois Administrateurs non exécutifs dont un Administrateur Indépendant.



10.1.2. Autres pratiques de Gouvernement d'Entreprise

La Charte de Gouvernement d'Entreprise comporte un chapitre 4 incluant un Code de conduite s'adressant aux Administrateurs (point 4.1) et la politique établie par le Conseil d'Administration pour les transactions et autres relations contractuelles entre les sociétés du Groupe Spadel et les Administrateurs et Managers Exécutifs.

Le développement durable est un concept fondamental dans la mission de Spadel. Il a vu le jour en 2010 dans le cadre d'une stratégie intégrée de durabilité, orientée vers des objectifs pour 2015 et 2020.

Cette stratégie de durabilité a été revue et adaptée en 2016. On peut l'exprimer comme ceci: "Natural hydration for a healthy tomorrow". Les grandes lignes stratégiques demeurent inchangées avec comme fil rouge la naturalité, associée à la protection des sites d'émergence des sources, et le développement de nos produits, de même que la diminution significative de notre empreinte écologique et le renforcement de notre rôle de partenaire responsable au sein de la société. Le Rapport d'Entreprise Durable est actualisé tous les deux ans. Il peut être consulté sur le site www.sustainabilityspadel.com.

10.2. Les caractéristiques principales du contrôle interne et de la gestion des risques

10.2.1. Contrôle interne

Le Conseil d'Administration supervise la mise en œuvre du cadre référentiel du contrôle interne et la gestion des risques.

Le Comité d'Audit est chargé, entre autres, des missions suivantes:

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- suivi de l'audit interne et de son efficacité;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels de Spadel S.A. et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire chargé du contrôle des comptes consolidés.

En outre la société a engagé en 2008 un Auditeur Interne avec pour mission l'analyse et l'évaluation, de manière indépendante, de l'existence et du fonctionnement du système de contrôle interne, ainsi que la formulation de recommandations en vue de l'amélioration de celui-ci. L'Auditeur Interne rapporte hiérarchiquement au Directeur Financier et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit. Il assiste aux réunions du Comité d'Audit dont il rédige le rapport.

Le Comité d'Audit revoit annuellement le plan d'audit interne. Cette révision s'effectue depuis le 1er janvier 2012 sur la base d'une cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 15 novembre 2011. L'Auditeur Interne fait également régulièrement au Comité d'Audit un rapport sur les risques et litiges pouvant impacter le résultat. Le Comité d'Audit fait,

après chaque réunion, un rapport au Conseil d'Administration. Une copie du rapport est remise aux Administrateurs sous forme synthétique.

Concernant le processus d'élaboration de l'information financière, Spadel a mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques permettant d'assurer :

- que les informations financières, établies en conformité avec les normes comptables belges au niveau de Spadel S.A. et les International Financial Reporting Standards (IFRS) au niveau consolidé, soient publiées dans les délais légaux et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats consolidés de la Société, ainsi que des filiales de la Société comprises dans la consolidation;
- que le rapport de gestion contienne un exposé fidèle sur l'évolution des affaires et la situation de la Société et des filiales comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Des procédures sont en place pour s'assurer que les investissements et les achats de fournitures et services se réalisent dans le cadre des budgets arrêtés par le Conseil d'Administration et sous le contrôle du Management Exécutif. Un système de contrôle des factures relatives à ces opérations est en place.

Des indicateurs de performance ont été fixés pour les différentes opérations industrielles et commerciales. Les performances des marchés et des opérations font l'objet d'un reporting trimestriel au niveau du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

La cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit identifie les risques significatifs. La Direction Générale a mis en place un Comité de Gestion des Risques chargé d'identifier les risques les plus importants, de désigner un responsable par risque et de prévoir des mesures adéquates ainsi que de veiller à sensibiliser l'ensemble du Groupe aux risques. Le Comité de Gestion des Risques a communiqué à chaque manager les risques dont il est responsable. Les principaux risques et incertitudes pesant sur les activités de l'entreprise sont décrits dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

10.2.2. Contrôle externe

Le mandat du Commissaire Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représentée par Monsieur Romuald Bilem, a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2016, pour une période de trois ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019. Le montant des émoluments du Commissaire sont publiés, conformément à l'article 134 du Code des Sociétés en annexe aux comptes consolidés et à la rubrique C 6.18.2 des comptes de la Société.

10.3. Actionnariat

En 2016, la Société n'a pas reçu de notification de déclarations de transparence en vertu de l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 sur la déclaration des participations importantes.

La Société a reçu des notifications au titre de l'article 74 § 8 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, datées du 29 août 2016 émanant de Monsieur Marc du Bois, la Sarl



Guyan et la S.A. Finances & Industries. Ces notifications peuvent être consultées sur le site internet du Groupe, www.spadel.com, onglet Investor Relations.

Sur base des notifications du 29 août 2016, la structure de l'actionnariat et du contrôle final au 31 décembre 2016 se présente comme suit:

La Société de participation Guyan (Luxembourg) Sarl, détient en propriété 347.260 actions dans le capital de Finances & Industries S.A. représentant 86,81 % de son capital social et des droits de vote.

| NOMBRE TOTAL D' ACTIONS (DÉNOMINATEUR) : | Actions représentatives du capital | |
|--|------------------------------------|------------|
| | Nombre d'actions | % du total |
| 4.150.350 | | |
| FINANCES & INDUSTRIES S.A. – Bruxelles | 3.861.187 | 93,03% |
| PUBLIC | 289.163 | 6,97% |
| TOTAL | 4.150.350 | 100,00 |

L'actionnariat de la société de participation Guyan Sarl est composé comme suit:

- Marc du Bois qui détient en propriété 110.383 parts sociales, soit 55,89 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 55,89 % des droits de vote en ne tenant pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des 10.803 parts sociales propres détenues par Guyan et 59,12 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote;
- Finances & Industries S.A., qui détient 76.284 parts sociales en propriété, soit 38,62 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 38,62 % des droits de vote si on ne tient pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des 10.803 parts sociales détenues par Guyan et 40,86 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote;
- Les deux enfants de Monsieur Marc du Bois.

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'éléments, visés à l'article 34, 3°, 5°, 7° et 8° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition.

Il n'y a pas, à la connaissance du Conseil d'Administration, de Comités d'Actionnaires ou d'Administrateurs constitués en application ou non de conventions entre Actionnaires.

Aucune transaction sur titres de la Société n'a été notifiée au 28 mars 2017 dans le cadre des règles arrêtées par le Conseil d'Administration en la matière.

10.4. Les structures d'administration et leur fonctionnement

Les règles régissant la composition, les responsabilités et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein sont décrites dans la Charte de gouvernement d'entreprise de Spadel.

10.4.1. Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Spadel est composé au 28 mars 2017 de sept membres. Deux Administrateurs sont indépendants et répondent aux critères d'indépendance déterminés par l'article 526ter du Code des Sociétés.

| Nom | Qualité | Fin du mandat |
|---|---|---------------|
| Baron du Bois Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel: Administrateur Unibra SA | Administrateur délégué, Président du Comité Exécutif | 2021 |
| Finances & Industries S.A. dont le représentant permanent est Monsieur Axel Miller Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel: Administrateur délégué de D'Ieteren, Administrateur de Carmeuse (Président) et Duvel Moortgat. | Administrateur | 2018 |
| Cofimatra S.A, dont le représentant permanent est Monsieur Roland Vaxelaire Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Fondateur et Directeur général de Responsibility Management, Administrateur de Mérieux Nutrisciences et de Doucet (Président). | Administrateur | 2020 |
| 21-22 SAS, dont le représentant permanent est Madame Anne-Charlotte Amory Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel: Membre du Comité Exécutif de la fondation de la Philharmonie de Paris | Administratrice Indépendante | 2020 |
| Le Baron Vandemoortele | Administrateur | 2020 |

| | | |
|--|---|------|
| Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Administrateur de Vandemoortele (Président) et Ardo Holding | Indépendant | |
| La SPRL M.O.S.T., dont le représentant permanent est Monsieur Frank Meysman Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Administrateur de WDP, Thomas Cook (Président) et JBC (Président) | Administrateur | 2020 |
| La SPRL Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Administrateur de Betafence (Président), Recticel (Président), Hospital Logistics (Président), Koninklijke Ahold Delhaize et Essers. | Président du Conseil d'Administration Administrateur | 2020 |

La SPRL Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs a été désignée, par le Conseil d'Administration, comme Président du Conseil d'Administration.

Marc du Bois exerce une fonction exécutive au sein de Spadel.

Monsieur Roel van Neerbos a été nommé en qualité d'administrateur indépendant par l'Assemblée Générale du 9 juin 2016. Monsieur Roel van Neerbos a présenté sa démission au Conseil d'Administration en date du 22 novembre 2016, son mandat n'étant pas compatible avec sa nouvelle fonction de COO de la société FrieslandCampina qu'il occupe depuis le 1er janvier 2017. FrieslandCampina possède une division, Riedel, active dans la production de jus de fruits et boissons à base de fruits. Le 28 février 2017, FrieslandCampina a annoncé qu'elle a lancé un processus de mise en vente de sa division Riedel, ce qui élimine tout conflit d'intérêt dans le chef de Roel van Neerbos. Suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, le Conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale de nommer Familia Numerosa B.V., avec comme représentant permanent Roel van Neerbos en tant qu'administrateur de la société.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni neuf fois en 2016. Tous les membres ont participé à toutes les réunions à l'exception de Monsieur Roland Vaxelaire qui n'a pas pu participer à une conférence téléphonique.

Le Conseil examine notamment lors de ses réunions trimestrielles:

- le suivi de ses décisions;
- les rapports et recommandations des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération ;
- l'évolution de la situation commerciale par marché, sur les marchés principaux du Groupe, par rapport au trimestre écoulé et à la date de la réunion avec un focus particulier sur les points d'attention et les plans d'action;
- la situation financière de Spadel S.A. et consolidée par rapport au trimestre écoulé;

Les sujets suivants ont également été portés à l'ordre du jour des réunions trimestrielles du Conseil:

- 1er trimestre: arrêté des comptes de l'exercice écoulé et la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire et du communiqué sur les résultats annuels;
- 2ème trimestre: sujets divers en fonction de l'évolution de la situation ;
- 3ème trimestre: arrêté de la situation semestrielle et du communiqué sur les résultats semestriels;
- 4ème trimestre: approbation des budgets et plans d'investissements pour l'année suivante.

Aperçu des efforts consentis afin qu'au moins un tiers des membres du Conseil d'Administration soient de sexe différent

Le Conseil d'Administration poursuit sa réflexion au niveau de la diversité des compétences et des genres, étant entendu qu'il devra être composé, au 1er janvier 2019, pour un tiers au moins, d'Administrateurs de sexe différent de celui des autres membres.

10.4.2. Comités créés par le Conseil

Spadel compte deux Comités institués au sein du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit

Jusqu'au 30 août 2016, le Comité d'Audit était composé de deux membres, Administrateurs non Exécutifs: SPRL M.O.S.T. avec comme représentant permanent Monsieur Frank Meysman (Président), et Cofimatra S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire. Le 30 août 2016, le Conseil d'Administration a nommé le Baron Vandemoortele en qualité de membre du Comité d'Audit.

Monsieur Frank Meysman, représentant permanent de la SPRL M.O.S.T. est, de par sa formation (licencié en sciences économiques appliquées) et sa longue expérience professionnelle comme Manager Exécutif ou Administrateur, compétent en matière d'audit et de comptabilité.

Le Comité d'Audit s'est réuni trois fois en 2016. Tous les membres étaient présents.

Le Commissaire, le Président du Comité Exécutif, ainsi que le Directeur Financier et l'Auditeur Interne ont assisté aux réunions du Comité d'Audit. Lors de chaque réunion, un moment de rencontre est prévu entre le Comité et le Commissaire, hors la présence du Management.

47

Le Président du Comité d'Audit a soumis lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a suivi chaque réunion du Comité d'Audit un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

Le Comité de Nomination et Rémunération

Le Comité de Nomination et Rémunération est composé de trois membres, Administrateurs non Exécutifs, dont un est un Administrateur Indépendant. Ses membres sont: le Baron Vandemoortele, Cofimatra S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire, et Thijs Johnny BVBA avec comme représentant permanent Monsieur Johnny Thijs (Président). Ses membres possèdent de par leur fonction présente ou passée de dirigeants d'entreprise, l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

Le Comité s'est réuni trois fois en 2016. Tous ses membres étaient présents. Le Président du Comité Exécutif a assisté aux réunions du Comité sauf pour les points le concernant personnellement. Le Directeur des Ressources Humaines a également participé aux réunions sauf pour les points qui le concernent personnellement.

Le Président du Comité de Nomination et Rémunération a soumis lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a suivi cette réunion du Comité de Nomination et Rémunération, un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

10.4.3. Transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts

Il n'y a pas eu de transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs ou les membres du Management Exécutif non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêt.

10.4.4. Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein

La Charte de Gouvernement d'Entreprise de Spadel prévoit que le Conseil d'Administration procède tous les deux ans à une évaluation de son fonctionnement et de celui de ses Comités. Il procède, de même, à l'évaluation de sa composition et de celle de ses Comités.

Cette évaluation a lieu sous la forme d'interviews personnelles de ses membres par le Président du Conseil d'Administration sur la base d'un questionnaire abordant les points suivants:

- l'impression générale concernant le fonctionnement du Conseil d'Administration;
- l'organisation du Conseil d'Administration (ordre du jour, documentation, reporting, fréquence et longueur);
- l'organisation des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération (ordre du jour, fréquence et longueur des réunions, composition, information et documentation);
- la composition du Conseil d'Administration (nombre, diversité, compétences, indépendance, rotation);
- la compréhension par les administrateurs de leurs rôle et devoirs;

- l'implication et l'engagement du Conseil d'Administration (connaissance du secteur industriel, relation avec le management, contacts hors réunions, développement de la stratégie);
- la communication avec les actionnaires (rapports, rôle du Président du Conseil);
- les réflexions prospectives (planning de succession pour les membres exécutifs et non-exécutifs, besoin en développement des administrateurs, compliance au niveau du Gouvernement d'Entreprise, réflexion stratégique);
- l'efficacité globale du Conseil.

Les conclusions sont discutées lors d'une réunion du Conseil d'Administration hors présence du Management.

Le Conseil d'Administration a procédé en 2015 à une évaluation de son fonctionnement et de celui de ses Comités.

10.5. Le Management Exécutif

Il n'y a pas de Comité de Direction dans le sens de l'article 524bis du Code des Sociétés. Le Conseil d'Administration a estimé, qu'il n'était pas opportun de mettre en place un tel Comité de Direction. Le Management Exécutif du Groupe est composé aujourd'hui du Président du Comité Exécutif - Marc du Bois — et des membres du Comité Exécutif. Marc du Bois, Administrateur délégué de la Société et CEO du Groupe Spadel, a la responsabilité générale du Groupe et de la Société.

Jusqu'au 1er novembre 2016, le Comité Exécutif était composé, outre de Marc du Bois, des responsables des fonctions suivantes:

- Stefan De Clercq (Marché Pays-Bas);
- KINGCO S.A. représentée par Dirk Van de Walle (Marché Belux et Export, R&D & Innovation);
- Franck Lecomte (Direction Générale France et Grande-Bretagne);
- Vincent Mazy (Opérations);
- Didier De Sorgher (Finances);
- Bart Tuyls (Ressources Humaines).

Depuis le 1er novembre 2016, le Comité Exécutif est composé, outre de Marc du Bois, des responsables des fonctions suivantes:

- Stefan De Clercq (Country Director NL/FR);
- KINGCO S.A. représentée par Dirk Van de Walle (Country Director Belux & Export, Group R&D Director);
- Franck Lecomte (Digital Transformation Officer, Country Director UK);
- Vincent Mazy (Group Operations Director);
- Jo Swennen (Group Procurement & Supply Chain Director);
- Didier De Sorgher (Group Finance Director);
- Bart Tuyls (Group HR & Communication Director).

Suite à l'acquisition de Devin, finalisée le 10 mars 2017, Thomas Krennbauer a rejoint le Comité Exécutif en tant que CEO de Devin.

Le Comité Exécutif s'est réuni 26 fois en 2016.

Outre la revue de l'évolution de la situation commerciale sur les différents marchés sur lesquels le Groupe Spadel opère et des points d'attention et des plans d'action, le Comité Exécutif est également amené à se prononcer sur les différents projets touchant les activités du Groupe. Lors de la réunion qui suit une réunion du Conseil d'Administration, les décisions, demandes et recommandations du Conseil sont passées en revue et traduites, là où cela s'avère nécessaire, en points d'action.

10.6. Rapport sur la rémunération des Administrateurs et du Management Exécutif

10.6.1. Procédure interne pour élaborer une politique relative à la rémunération et fixer le niveau de rémunération des Administrateurs non Exécutifs et des Managers Exécutifs

Les Administrateurs

L'article 15 des statuts dispose que l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs des émoluments fixes et des jetons de présence. En outre, poursuit cet article, les Administrateurs seront indemnisés des dépenses normales et justifiées exposées dans l'exercice de leur fonction dans le cadre de mandats particuliers qu'ils exercent pour le compte de la Société.

Il appartient au Comité de Nomination et Rémunération de formuler des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et, s'il y a lieu sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

La rémunération actuelle des Administrateurs a été arrêtée sur proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015.

Cette rémunération se présente comme suit:

Réunions du Conseil d'Administration:

| | Pour les 5 réunions fixes | | Par réunion additionnelle |
|---------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| Rémunération | Fixe | Liée à la présence aux réunions | |
| Président du Conseil d'Administration | 30.000 € | 30.000 € (soit 6.000 € par réunion) | 12.000€ |
| Administrateurs (par Administrateur) | 15.000 € | 15.000€ (soit 3.000 € par réunion) | 6.000 € |

Réunions des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération

| | |
|--------------------------------------|--|
| | Par réunion à laquelle le membre du Comité assiste effectivement |
| Président du Comité | 5.000 € |
| Administrateurs (par administrateur) | 2.500 € |

Elle n'est pas indexée. Le niveau de rémunération est évalué par le Conseil d'Administration dans le cadre de son évaluation de son fonctionnement. Il n'y a pas de rémunération liée aux prestations de la Société ou du Groupe pour les Administrateurs non Exécutifs. De même en ce qui concerne l'Administrateur délégué en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société.

Le Management Exécutif

La politique de rémunération des membres du Management Exécutif est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération. Le Comité de Nomination et Rémunération est chargé de proposer au Conseil d'Administration la rémunération du Management Exécutif. Il se prononce, sur proposition du Président du Comité Exécutif, sur le package de rémunération fixe et variable des membres du Comité Exécutif.

La politique de rémunération (rémunération de base, total cash compensation & total direct compensation) est basée sur la médiane du marché. En général, les rémunérations sont comprises dans une fourchette de -20 % à + 20 % des références du marché et tiennent compte du profil individuel du titulaire de la fonction (expérience dans la fonction et prestation). Elle est revue à intervalles réguliers sur la base d'études comparatives réalisées par une société spécialisée. Le Comité de Nomination et Rémunération examine sur la base de ce rapport s'il y a lieu d'adapter la rémunération des membres du Comité Exécutif.

10.6.2. Rémunération des Administrateurs

| Nom de l'Administrateur | Rémunération (euros) | |
|---|--|------------------|
| BVBA Thijs Johnny (Johnny Thijs) Président du Conseil d'Administration ; Président du Comité de Nomination et Rémunération | <ul style="list-style-type: none"> • Réunions du Conseil d'Administration • Réunions du Comité de Nomination et Rémunération | 72.000 20.000 |
| Anne Charlotte Amory 1 | <ul style="list-style-type: none"> • Réunions du Conseil d'Administration | 12.000 |
| 21-22 SAS (Anne-Charlotte Amory) 2 | <ul style="list-style-type: none"> • Réunions du Conseil d'Administration | 24.000 |
| Baron du Bois | <ul style="list-style-type: none"> • Réunions du Conseil d'Administration | 36.000 |
| Baron Vandemoortele Membre du Comité de Nomination et | <ul style="list-style-type: none"> • Réunions du Conseil d'Administration • Réunions du Comité de Nomination et | 36.000 |

| | | |
|--|--|---------------------------|
| Rémunération Membre du Comité d'Audit | Rémunération • Réunions du Comité d'Audit | 10.000 2.500 |
| BVBA MOST (Frank Meysman) Président du Comité d'Audit | • Réunions du Conseil d'Administration • Réunions du Comité d'Audit | 36.000 15.000 |
| Finances & Industries S.A. (Axel Miller), | • Rémunération du Conseil d'Administration | 36.000 |
| Cofimatra S.A. (Roland Vaxelaire) Membre du Comité d'Audit Membre du Comité de Nomination et Rémunération | • Rémunération du Conseil d'Administration • Réunions du Comité d'Audit • Réunions du Comité de Nomination et Rémunération | 36.000 7.500 10.000 |
| Roel van Neerbos 3 | • Réunions du Conseil d'Administration | 12.000 |
| Total | | 365.000 |

1 Jusqu'au 30 août 2016

2 A partir du 30 août 2016

3 Du 9 juin 2016 au 22 novembre 2016

Il n'y a pas eu d'autres rémunérations ou avantages attribués ou payés aux Administrateurs non Exécutifs.

Marc du Bois a perçu, au titre de ses fonctions d'administrateur dans les filiales de la société, les rémunérations suivantes:

| | |
|---|----------|
| Administrateur délégué Spa Monopole S.A. (représentant de Gerefis S.A.) | 3.600,00 |
| Administrateur délégué Bru-Chevron S.A. (représentant de Gerefis S.A.) | 2.600,00 |

10.6.3. Rémunération du Management Exécutif

Pour rappel, le Management Exécutif du Groupe est composé du Président du Comité Exécutif et des membres du Comité Exécutif.

Politique de rémunération appliquée pendant l'exercice 2016

La rémunération annuelle est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Le Management Exécutif¹ bénéficie également d'avantages (voiture de société, frais forfaitaires).

1 À l'exception de la S.A. KingCo et de son représentant permanent qui ne bénéficia pas de frais forfaitaires.

W

La rémunération fixe est déterminée, pour chaque membre du Management Exécutif, en fonction de la nature et de l'étendue des responsabilités de la fonction.

Le plan de rémunération variable, dans la mesure où il s'écarte du prescrit strict de l'article 520 ter, alinéa 2, du Code des Sociétés, a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires le 20 octobre 2011 et confirmé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 juin 2012. En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 juin 2012 a introduit, à l'article 15 des statuts, une disposition autorisant la Société à déroger aux dispositions de l'article 520ter du Code des Sociétés (combiné, le cas échéant avec l'article 525, alinéa 4 du Code des Sociétés) pour toute personne entrant dans les champs d'application de ces dispositions.

La rémunération variable représente un potentiel annuel total brut, par rapport à la rémunération de base² de 50 % :

La rémunération variable comprend une partie – décrite au point a) ci-dessous – basée sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur un an (Bonus annuel) et — pour ce qui concerne les membres du Comité Exécutif, à l'exclusion de Monsieur Marc du Bois³ — une partie – décrite au point b) ci-dessous – basée sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur trois ans (LTI).

a) Le Bonus Annuel représente un potentiel annuel brut total, par rapport à la rémunération de base de:

- 50 % pour le Président du Comité Exécutif;
- 30 % pour les membres du Comité Exécutif.

b) Le LTI (long term incentive) représente un potentiel annuel brut total par rapport à la rémunération de base des membres du Comité Exécutif de 20 %:

Le potentiel annuel brut total correspond au montant brut que l'intéressé mérite si le Groupe et lui-même réalisent tous leurs objectifs à 100 %.

Les membres du Management Exécutif⁴, sont affiliés à un plan d'assurance de groupe.

Pour la majorité d'entre eux, il s'agit d'un plan de type « contribution fixe ». Un membre du Management Exécutif bénéficie d'un plan de type « but à atteindre ».

² La rémunération de base est pour le Président du Comité Exécutif la rémunération annuelle entérinée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nominations et Rémunération et pour les membres du Comité Exécutif la rémunération mensuelle brute de décembre de l'année pour laquelle le bonus est attribué x 13,92 ou x 13 selon le cas.

³ Monsieur Marc du Bois sur sa proposition n'est plus admissible pour le plan LTI depuis le plan 2011-2013.

⁴ À l'exception de la S.A. KingCo et de son représentant permanent qui ne bénéficia pas de frais forfaitaires.

47

10.6.4. Critères d'évaluation pour les rémunérations des Managers Exécutifs liées aux prestations

Critères relatifs au bonus annuel

Le Bonus Annuel des membres du Management Exécutif est basé sur les critères de prestation suivants afférents à l'année pour laquelle le Bonus annuel est attribué:

- pour le Président du Comité Exécutif le Bonus Annuel est lié au résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel;
- pour les membres du Comité Exécutif, les critères de prestation pris en considération sont définis ci-après.

I. Critères

- part du bonus liée au résultat du Groupe :
 - le résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe (valant pour 50 %)
- part du bonus liée au résultat de l'entité (valant pour 30 %), se décomposant en:
 - l'EBIT de l'entité (avec un poids relatif de 80%)
 - la part de marché, exprimée en valeur (avec un poids relatif de 20%)
- part du bonus liée au plan d'objectifs personnel, la performance individuelle (valant pour 20 %).

II. Règles communes pour l'appréciation de la réalisation des objectifs.

Les objectifs annuels relatifs aux critères de prestation financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration. Les objectifs de performance individuelle (plan d'objectifs personnel) des membres du Comité Exécutif sont arrêtés, en début d'année, par le Président du Comité Exécutif. En deçà du résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel minimum décrété par le Conseil d'Administration, le bonus annuel n'est attribué que sur la partie liée au résultat individuel.

Chaque critère de prestation financier est affecté d'un facteur de multiplication sur une échelle de huit valeurs (de 0 à 2) en fonction du degré de réalisation de la prestation par rapport à l'objectif fixé (si 100 % de l'objectif est atteint, le facteur de multiplication est égal à 1).

Les critères liés à la performance sont, chacun, affectés d'un facteur de multiplication sur une échelle de six valeurs à savoir la cote obtenue lors de l'évaluation de la réalisation des objectifs personnels ou des diverses participations aux projets.

Le Bonus Annuel brut attribué pour l'année concernée est la résultante de la multiplication de chaque part de bonus annuel brut potentiel par le facteur multiplicateur défini ci-dessus. Chaque partie ainsi influencée étant additionnée et donnant un montant total brut appelé Bonus Annuel Effectif.

Critères relatifs au LTI

Les critères de l'éventuelle attribution du LTI sont les suivants :



- marge brute au litre (valant pour 30%)
- volume total du Groupe (valant pour 30%)
- le ROCE (valant pour 40%)

Chaque critère est affecté d'un facteur multiplicateur sur une échelle de 5 valeurs (de 0 à 1,75), selon le degré d'atteinte des objectifs (si 100 % de l'objectif est atteint, le facteur de multiplication est égal à 1).

Les objectifs sont fixés par le Conseil d'Administration de la Société. L'attribution effective du LTI est conditionnée par l'atteinte d'un seuil minimum.

Méthodes appliquées pour vérifier s'il a été satisfait aux critères d'évaluation des prestations au regard des objectifs

La réalisation des critères de prestation financiers est vérifiée par le Conseil d'Administration au travers des reportings trimestriels relatifs aux performances des marchés et des opérations et consolidés.

La réalisation des critères de prestation liés au plan d'objectif personnel fait l'objet d'une vérification en fin d'exercice dans le cadre de l'évaluation individuelle du membre du Management Exécutif par le Président du Comité Exécutif. La cotation attribuée est validée par le Comité de Nomination et Rémunération.

Dispositions en matière de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées

Il n'y a pas de clauses contractuelles de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées.

Les bonus sont payés en deux étapes:

- en janvier, un montant brut équivalant à, selon le cas, 75 % pour le Président du Comité Exécutif ou 25 % du Bonus Annuel (la partie individuelle) pour les membres du Comité Exécutif;
- le solde du Bonus Annuel ainsi que le LTI en avril après un nouveau calcul sur la base des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les mois de janvier et avril, auxquels les alinéas précédents réfèrent, s'entendent des mois de l'année qui suit l'exercice pour lequel le bonus est attribué. Les résultats/comptes annuels auxquels les alinéas précédents réfèrent s'entendent de ceux relatifs à l'exercice pour lequel le bonus est attribué.

Les calculs relatifs aux montants promérités au titre de la rémunération variable sont validés par le Comité de Nomination et Rémunération.

10.6.5. Rémunération du Président du Comité Exécutif en 2016

| Marc du Bois | Composant de la rémunération | Montant (€) |
|--|---|-------------|
| Administrateur délégué Président du Comité Exécutif | Indépendant | |
| Rémunération fixe | Rémunération brute comme Manager Exécutif dans la Société et ses filiales belges(1) | 381.786 |
| Rémunération variable | Bonus annuel effectif brut afférent à l'exercice 2016(2) | 381.786 |
| Total | Total de la rémunération fixe et variable | 763.572 |
| Assurance Groupe | Prime payée par la Société | 80.515,90 |
| Autres avantages | Véhicule, frais forfaitaires | 12.721,16 |

1 Ce tableau ne comprend pas les rémunérations reprises au point 6.2.

2 Il s'agit du montant pro mérité pour 2016. Ce montant est payé en 2017. Les composants de la rémunération variable et les critères d'attribution sont décrits aux points 6.3. et 6.4. ci-dessus.

10.6.6. Rémunération des autres membres du Management Exécutif en 2016

| Type de rémunération | Composant de la rémunération | Montant global (€) |
|-----------------------|---|--------------------|
| Rémunération fixe | Rémunération globale et board fees bruts payés en 2016 tant belges qu'étrangers | 1.413.607,34 |
| Rémunération variable | Bonus annuel effectif global brut, afférent à l'exercice 2016(1) | 609.262,28 |
| | LTI 2014-2016: plan basé sur des critères de prestations prédéterminés et mesurables sur trois ans(2) | 309.671,74 |
| Total | Total de la rémunération fixe et variable | 2.332.541,36 |
| Assurance Groupe | Prime patronale | 90.355,80 |
| Autres avantages | Voiture de société, frais forfaitaires | 20.302,08 |

1 Il s'agit du montant pro mérité pour 2016. Ce montant est payé en 2017. Les composants de la rémunération variable et les critères d'attribution sont décrits aux points 6.3. et 6.4. ci-dessus.

2 Il s'agit du montant effectivement payé en 2017 au titre du plan LTI 2014-2016.

Pour une description du plan LTI il est renvoyé aux points 6.3. et 6.4. plus haut.

10.6.7. Actions, options sur actions ou autres droits accordés aux, exercés par les membres du Management Exécutif ou expirés au cours de l'exercice 2016

Il n'y a pas de système de stock options. Aucune action, option sur actions ou autres droits n'ont été accordés aux ou exercés par les membres du Management Exécutif ou n'ont expiré en 2016.

10.6.8. Dispositions contractuelles relatives à l'Indemnité de départ convenue avec des membres du Management Exécutif.

Les membres suivants du Management Exécutif bénéficient de clauses contractuelles particulières en cas de départ :

- Monsieur Stefan De Clercq: application de la grille Claeys majorée de trois mois; cette clause contractuelle est antérieure au 3 mai 2010.
- Monsieur Bart Tuyls: préavis de cinq mois ou indemnité de rupture égale à cinq mois de rémunération tant que le délai légal de préavis n'atteint pas cinq mois.

Les autres membres du Management Exécutif ne bénéficient pas de clauses particulières en cas de départ.

11. Application de l'article 523 du Code des Sociétés

Le Conseil d'Administration a mis en application l'art 523 du Code des Sociétés. L'extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 mars 2017 se trouve en annexe du présent rapport de gestion.

* *
*

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les collaborateurs pour les efforts fournis au cours de cette année 2016.

Le 28 mars 2017

Le Conseil d'Administration



Application de l'article 523 du Code des Sociétés

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 mars 2017 :

« 4. Rapport du Comité de Nomination et de Rémunération

[...]

- Rémunération du Président du Comité Exécutif

Avant que le Conseil d'administration n'aborde ce point, Marc du Bois déclare avoir directement un intérêt opposé de nature patrimoniale au sens de l'art. 523 du Code des sociétés, à la décision du Conseil d'administration, dès lors qu'il s'agit de la détermination de sa rémunération. Marc du Bois ne participe pas aux délibérations ni à la décision sur ce point.

Le Conseil d'administration, à l'exception de Marc du Bois, valide la proposition du Comité d'augmenter la rémunération annuelle de base de Marc du Bois à 400.000 EUR. »

| | | | | | | |
|------|---------------|-----------------|----|----|-----|-----|
| 40 | | | | 1 | EUR | |
| NAT. | Date du dépôt | N° 0405.844.436 | P. | U. | D. | C 1 |

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION

DÉNOMINATION: **S P A D E L**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Avenue des Communautés**

N°: **110**

Code postal: **1200**

Commune: **Woluwé-Saint-Lambert**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet: ¹ **www.spadel.com**

Numéro d'entreprise **0405.844.436**

DATE **23/06/2015** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** ²

approuvés par l'assemblée générale du **8/06/2017**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2016** au **31/12/2016**

Exercice précédent du **1/01/2015** au **31/12/2015**

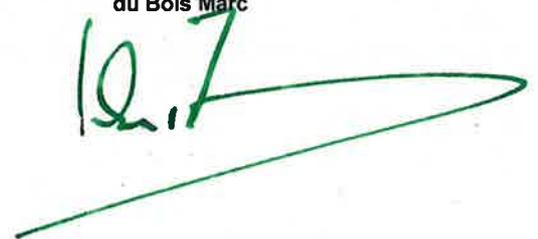
Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont~~ / ne sont pas ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **44**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.8, 6.12, 6.17, 6.20, 7, 8, 9

Signataire
(nom et qualité)

Signataire
(nom et qualité)
du Bois Marc



¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

du Bois Marc

Rue de Tombeek 5, 1331 Rosières, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 11/06/2015- 10/06/2021

Baron VANDERMOORTELE Jean

Kasteldreef 19, 9831 Deurle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/06/2014- 11/06/2020

21-22 SAS 02801108770

Avenue de Wagram 139, 75017 Paris, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/06/2014- 11/06/2020

Représenté par :

1. AMORY Anne-Charlotte

Avenue de Wagram 139 , 75017 Paris, France

COFIMATRA SA 0440.040.597

Clos des Salanganes 17, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 9/06/2016- 11/06/2020

Représenté par :

1. VAXELAIRE Roland

Clos des Salanganes 17 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

FINANCES & INDUSTRIES SA 0430.083.449

Rue de Tombeek 5, 1331 Rosières, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/06/2012- 14/06/2018

Représenté par :

1. MILLER Axel

Rue Robert Jones 75 , 1180 Uccle, Belgique

M.O.S.T. SPRL 0871.856.685

Drielindenbaan 66, 1785 Merchtem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 9/06/2016- 11/06/2020

Représenté par :

1. MEYSMAN Frank

Drielindenbaan 66 , 1785 Merchtem, Belgique

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

THIJS JOHNNY SPRLU 0470.622.224

Zegemeerpad 3, boîte 31, 8300 Knokke-Heist, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 9/06/2016- 11/06/2020

Représenté par :

1. THIJS Johnny

Sint-Antoniusskaai 25 , boîte 101, 9000 Gent, Belgique

ERNST & YOUNG REVISEURS D'ENTREPRISES SCCRL 0446.334.711

De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00160

Mandat : 9/06/2016- 13/06/2019

Représenté par :

1. BILEM Romuald

De Kleetlaan 2 , 1831 Diegem, Belgique

représentant perm de SPRL Romuald Bilem, Numéro de membre : A02309

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

| Nom, prénoms, profession, domicile | Numéro de membre | Nature de la mission (A, B, C et/ou D) |
|------------------------------------|------------------|---|
| | | |

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|----------------|-------|-------------------|--------------------|
| ACTIF | | | | |
| FRAIS D'ÉTABLISSEMENT | 6.1 | 20 | | |
| ACTIFS IMMOBILISÉS | | 21/28 | <u>24.707.351</u> | <u>32.514.295</u> |
| Immobilisations incorporelles | 6.2 | 21 | 956.178 | 1.499.368 |
| Immobilisations corporelles | 6.3 | 22/27 | 1.385.022 | 1.448.776 |
| Terrains et constructions | | 22 | 334.126 | 368.933 |
| Installations, machines et outillage | | 23 | | |
| Mobilier et matériel roulant | | 24 | 1.050.896 | 1.079.843 |
| Location-financement et droits similaires | | 25 | | |
| Autres immobilisations corporelles | | 26 | | |
| Immobilisations en cours et acomptes versés | | 27 | | |
| Immobilisations financières | 6.4 / 6.5.1 | 28 | 22.366.151 | 29.566.151 |
| Entreprises liées | 6.15 | 280/1 | 22.351.684 | 29.551.684 |
| Participations | | 280 | 15.601.684 | 15.601.684 |
| Créances | | 281 | 6.750.000 | 13.950.000 |
| Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 6.15 | 282/3 | | |
| Participations | | 282 | | |
| Créances | | 283 | | |
| Autres immobilisations financières | | 284/8 | 14.467 | 14.467 |
| Actions et parts | | 284 | 13.014 | 13.014 |
| Créances et cautionnements en numéraire | | 285/8 | 1.453 | 1.453 |

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|---------|-------|-------------|--------------------|
| ACTIFS CIRCULANTS | | 29/58 | 174.687.581 | 146.195.891 |
| Créances à plus d'un an | | 29 | | |
| Créances commerciales | | 290 | | |
| Autres créances | | 291 | | |
| Stocks et commandes en cours d'exécution | | 3 | | |
| Stocks | | 30/36 | | |
| Approvisionnements | | 30/31 | | |
| En-cours de fabrication | | 32 | | |
| Produits finis | | 33 | | |
| Marchandises | | 34 | | |
| Immeubles destinés à la vente | | 35 | | |
| Acomptes versés | | 36 | | |
| Commandes en cours d'exécution | | 37 | | |
| Créances à un an au plus | | 40/41 | 70.963.289 | 62.538.018 |
| Créances commerciales | | 40 | 37.393.857 | 26.263.989 |
| Autres créances | | 41 | 33.569.432 | 36.274.029 |
| Placements de trésorerie | 6.5.1 / | 50/53 | 34.819.538 | 37.327.005 |
| Actions propres | 6.6 | 50 | | |
| Autres placements | | 51/53 | 34.819.538 | 37.327.005 |
| Valeurs disponibles | | 54/58 | 67.835.671 | 45.136.358 |
| Comptes de régularisation | 6.6 | 490/1 | 1.069.083 | 1.194.510 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 20/58 | 199.394.932 | 178.710.186 |

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-------|-------------|--------------------|
| PASSIF | | | | |
| CAPITAUX PROPRES | | 10/15 | 127.349.045 | 122.393.493 |
| Capital | 6.7.1 | 10 | 5.000.000 | 5.000.000 |
| Capital souscrit | | 100 | 5.000.000 | 5.000.000 |
| Capital non appelé ⁴ | | 101 | | |
| Primes d'émission | | 11 | | |
| Plus-values de réévaluation | | 12 | | |
| Réserves | | 13 | 115.518.238 | 110.774.238 |
| Réserve légale | | 130 | 500.000 | 500.000 |
| Réerves indisponibles | | 131 | | |
| Pour actions propres | | 1310 | | |
| Autres | | 1311 | | |
| Réerves immunisées | | 132 | 13.873.138 | 13.129.138 |
| Réerves disponibles | | 133 | 101.145.100 | 97.145.100 |
| Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-) | | 14 | 6.830.807 | 6.619.255 |
| Subsides en capital | | 15 | | |
| Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵ | | 19 | | |
| PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS | | 16 | 254.537 | 149.298 |
| Provisions pour risques et charges | | 160/5 | 254.537 | 149.298 |
| Pensions et obligations similaires | | 160 | 254.537 | 149.298 |
| Charges fiscales | | 161 | | |
| Grosses réparations et gros entretien | | 162 | | |
| Obligations environnementales | | 163 | | |
| Autres risques et charges | 6.8 | 164/5 | | |
| Impôts différés | | 168 | | |

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|------|-------|-------------|--------------------|
| DETTES | | 17/49 | 71.791.350 | 56.167.395 |
| Dettes à plus d'un an | 6.9 | 17 | | |
| Dettes financières | | 170/4 | | |
| Emprunts subordonnés | | 170 | | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | | 171 | | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | | 172 | | |
| Établissements de crédit | | 173 | | |
| Autres emprunts | | 174 | | |
| Dettes commerciales | | 175 | | |
| Fournisseurs | | 1750 | | |
| Effets à payer | | 1751 | | |
| Acomptes reçus sur commandes | | 176 | | |
| Autres dettes | | 178/9 | | |
| Dettes à un an au plus | 6.9 | 42/48 | 71.159.846 | 55.454.915 |
| Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | | 42 | | |
| Dettes financières | | 43 | | |
| Établissements de crédit | | 430/8 | | |
| Autres emprunts | | 439 | | |
| Dettes commerciales | | 44 | 36.405.128 | 25.187.872 |
| Fournisseurs | | 440/4 | 36.405.128 | 25.187.872 |
| Effets à payer | | 441 | | |
| Acomptes reçus sur commandes | | 46 | | |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 6.9 | 45 | 4.018.752 | 2.908.481 |
| Impôts | | 450/3 | 607.134 | 109.797 |
| Rémunérations et charges sociales | | 454/9 | 3.411.618 | 2.798.684 |
| Autres dettes | | 47/48 | 30.735.966 | 27.358.562 |
| Comptes de régularisation | 6.9 | 492/3 | 631.504 | 712.480 |
| TOTAL DU PASSIF | | 10/49 | 199.394.932 | 178.710.186 |

COMPTE DE RÉSULTATS

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|------|--------|-------------|--------------------|
| Ventes et prestations | | 70/76A | 153.319.660 | 147.802.682 |
| Chiffre d'affaires | 6.10 | 70 | 152.108.790 | 146.806.498 |
| En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-) | | 71 | | |
| Production immobilisée | | 72 | | |
| Autres produits d'exploitation | 6.10 | 74 | 1.210.870 | 996.184 |
| Produits d'exploitation non récurrents | 6.12 | 76A | | |
| Coût des ventes et des prestations | | 60/66A | 140.828.163 | 135.958.905 |
| Approvisionnements et marchandises | | 60 | 78.193.346 | 81.326.634 |
| Achats | | 600/8 | 78.193.346 | 81.326.634 |
| Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-) | | 609 | | |
| Services et biens divers | | 61 | 51.407.759 | 44.496.911 |
| Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-) | 6.10 | 62 | 9.862.210 | 9.015.875 |
| Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | | 630 | 1.054.370 | 1.055.778 |
| Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-) | | 631/4 | 1.316 | 19.769 |
| Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-) | 6.10 | 635/8 | 105.240 | -188.339 |
| Autres charges d'exploitation | 6.10 | 640/8 | 203.922 | 232.277 |
| Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration | | 649 | | |
| Charges d'exploitation non récurrentes | 6.12 | 66A | | |
| Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-) | | 9901 | 12.491.497 | 11.843.777 |

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|------|--------|------------|--------------------|
| Produits financiers | | 75/76B | 3.207.994 | 8.677.606 |
| Produits financiers récurrents | | 75 | 3.207.994 | 8.677.606 |
| Produits des immobilisations financières | | 750 | 3.037.493 | 8.451.617 |
| Produits des actifs circulants | | 751 | 117.485 | 167.489 |
| Autres produits financiers | 6.11 | 752/9 | 53.016 | 58.500 |
| Produits financiers non récurrents | 6.12 | 76B | | |
| Charges financières | 6.11 | 65/66B | 66.944 | 71.314 |
| Charges financières récurrentes | | 65 | 66.944 | 71.314 |
| Charges des dettes | | 650 | 15.473 | 28.348 |
| Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-) | | 651 | 2.049 | |
| Autres charges financières | | 652/9 | 49.422 | 42.966 |
| Charges financières non récurrentes | 6.12 | 66B | | |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-) | | 9903 | 15.632.547 | 20.450.069 |
| Prélèvements sur les impôts différés | | 780 | | |
| Transfert aux impôts différés | | 680 | | |
| Impôts sur le résultat(+)/(-) | 6.13 | 67/77 | 4.036.435 | 3.813.312 |
| Impôts | | 670/3 | 4.043.128 | 3.820.127 |
| Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales | | 77 | 6.693 | 6.815 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-) | | 9904 | 11.596.112 | 16.636.757 |
| Prélèvements sur les réserves immunisées | | 789 | | |
| Transfert aux réserves immunisées | | 689 | 744.000 | 744.000 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-) | | 9905 | 10.852.112 | 15.892.757 |

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|--------|------------|--------------------|
| Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-) | 9906 | 17.471.367 | 21.259.815 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-) | (9905) | 10.852.112 | 15.892.757 |
| Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-) | 14P | 6.619.255 | 5.367.058 |
| Prélèvements sur les capitaux propres | 791/2 | | |
| sur le capital et les primes d'émission | 791 | | |
| sur les réserves | 792 | | |
| Affectations aux capitaux propres | 691/2 | 4.000.000 | 8.000.000 |
| au capital et aux primes d'émission | 691 | | |
| à la réserve légale | 6920 | | |
| aux autres réserves | 6921 | 4.000.000 | 8.000.000 |
| Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-) | (14) | 6.830.807 | 6.619.255 |
| Intervention d'associés dans la perte | 794 | | |
| Bénéfice à distribuer | 694/7 | 6.640.560 | 6.640.560 |
| Rémunération du capital | 694 | 6.640.560 | 6.640.560 |
| Administrateurs ou gérants | 695 | | |
| Employés | 696 | | |
| Autres allocataires | 697 | | |

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-----------------|--------------------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8052P | xxxxxxxxxxxxxxx | 5.526.867 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8022 | 121.443 | |
| Cessions et désaffectations | 8032 | 25.400 | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8042 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8052 | 5.622.910 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8122P | xxxxxxxxxxxxxxx | 4.027.499 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8072 | 664.633 | |
| Repris | 8082 | | |
| Acquis de tiers | 8092 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8102 | 25.400 | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8112 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8122 | 4.666.732 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 211 | <u>956.178</u> | |

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|-------|------------------|--------------------|
| TERRAINS ET CONSTRUCTIONS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8191P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 423.632 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8161 | 13.339 | |
| Cessions et désaffectations | 8171 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8181 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8191 | 436.971 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8251P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8211 | | |
| Acquises de tiers | 8221 | | |
| Annulées | 8231 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8241 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8251 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8321P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 54.699 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8271 | 48.146 | |
| Repris | 8281 | | |
| Acquises de tiers | 8291 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8301 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8311 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8321 | 102.845 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (22) | <u>334.126</u> | |

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|------------------|--------------------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8192P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 17.738 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8162 | | |
| Cessions et désaffectations | 8172 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8182 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice' | 8192 | 17.738 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8252P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8212 | | |
| Acquises de tiers | 8222 | | |
| Annulées | 8232 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8242 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8252 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8322P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 17.738 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8272 | | |
| Repris | 8282 | | |
| Acquises de tiers | 8292 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8302 | | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8312 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8322 | 17.738 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (23) | | |

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|------------------|--------------------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8193P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 2.444.803 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8163 | 312.643 | |
| Cessions et désaffectations | 8173 | 231.434 | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8183 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8193 | 2.526.012 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8253P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8213 | | |
| Acquises de tiers | 8223 | | |
| Annulées | 8233 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8243 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8253 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8323P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 1.364.960 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8273 | 341.591 | |
| Repris | 8283 | | |
| Acquis de tiers | 8293 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8303 | 231.434 | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8313 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8323 | 1.475.117 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (24) | <u>1.050.895</u> | |

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-------------------------|--------------------|
| ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8391P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 15.601.695 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions | 8361 | | |
| Cessions et retraits | 8371 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8381 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8391 | 15.601.695 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8451P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8411 | | |
| Acquises de tiers | 8421 | | |
| Annulées | 8431 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8441 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8451 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8521P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 11 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8471 | | |
| Reprises | 8481 | | |
| Acquises de tiers | 8491 | | |
| Annulées à la suite de cessions et retraits | 8501 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8511 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8521 | 11 | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8551P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice(+)/(-) | 8541 | | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8551 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (280) | <u>15.601.684</u> | |
| ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES | | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 281P | <u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u> | <u>13.950.000</u> |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Additions | 8581 | | |
| Remboursements | 8591 | 7.200.000 | |
| Réductions de valeur actées | 8601 | | |
| Réductions de valeur reprises | 8611 | | |
| Différences de change(+)/(-) | 8621 | | |
| Autres(+)/(-) | 8631 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (281) | <u>6.750.000</u> | |
| RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE | 8651 | | |

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|---------|------------------------|--------------------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8393P | xxxxxxxxxxxxxxx | 15.387 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions | 8363 | | |
| Cessions et retraits | 8373 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8383 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8393 | 15.387 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8453P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8413 | | |
| Acquises de tiers | 8423 | | |
| Annulées | 8433 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8443 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8453 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8523P | xxxxxxxxxxxxxxx | 2.373 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8473 | | |
| Reprises | 8483 | | |
| Acquises de tiers | 8493 | | |
| Annulées à la suite de cessions et retraits | 8503 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8513 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8523 | 2.373 | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8553P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice(+)/(-) | 8543 | | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8553 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (284) | <u>13.014</u> | |
| AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES | | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 285/8P | <u>xxxxxxxxxxxxxxx</u> | <u>1.453</u> |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Additions | 8583 | | |
| Remboursements | 8593 | | |
| Réductions de valeur actées | 8603 | | |
| Réductions de valeur reprises | 8613 | | |
| Différences de change(+)/(-) | 8623 | | |
| Autres(+)/(-) | 8633 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (285/8) | <u>1.453</u> | |
| RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE | 8653 | | |

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

| DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE | Droits sociaux détenus | | | Données extraites des derniers comptes annuels disponibles | | | | |
|--|------------------------|-------------|--------|--|----------------------------|-------------|------------------|--------------|
| | Nature | directement | | par les filiales | Comptes annuels arrêtés au | Code devise | Capitaux propres | Résultat net |
| | | Nombre | % | | | | % | (+) of (-) |
| Spa Monopole SA Rue Auguste Laporte 34 4900 Spa Belgique 0420.834.005 | nominatives | 60.199 | 99,99 | 0,01 | 31/12/2016 | EUR | 21.943.181 | 2.571.567 |
| Spadel Nederland B.V. S. Etr. Bisonspoor 346 NL3605 Maarssen Pays-Bas 072715424B01 | nominatives | 1.000 | 100,00 | 0,00 | 31/12/2016 | EUR | 3.915.204 | 3.180.604 |

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|------------|--------------------|
| PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS | | | |
| Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe | 51 | 37.500 | 67.500 |
| Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé | 8681 | 37.500 | 67.500 |
| Actions et parts – Montant non appelé | 8682 | | |
| Métaux précieux et œuvres d'art | 8683 | | |
| Titres à revenu fixe | 52 | 9.033.804 | 9.033.804 |
| Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit | 8684 | | |
| Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit | 53 | 25.748.234 | 28.225.701 |
| Avec une durée résiduelle ou de préavis | | | |
| d'un mois au plus | 8686 | | |
| de plus d'un mois à un an au plus | 8687 | 25.748.234 | 28.225.701 |
| de plus d'un an | 8688 | | |
| Autres placements de trésorerie non repris ci-avant | 8689 | | |
| | | | Exercice |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | | | |
| Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important | | | |
| Charges à reporter | | | 917.134 |
| Produits acquis | | | 151.949 |

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|------------------|--------------------|
| 100P | XXXXXXXXXXXXXXXX | 5.000.000 |
| (100) | 5.000.000 | |

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions

Parts soc. sans désignation de valeur nominale
 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

| Codes | Montants | Nombre d'actions |
|-------|------------------|------------------|
| | 5.000.000 | 4.150.350 |
| 8702 | XXXXXXXXXXXXXXXX | 3.873.502 |
| 8703 | XXXXXXXXXXXXXXXX | 276.848 |

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

| Codes | Montant non appelé | Montant appelé, non versé |
|-------|--------------------|---------------------------|
| (101) | | XXXXXXXXXXXXXXXX |
| 8712 | XXXXXXXXXXXXXXXX | |

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 8721 | |
| 8722 | |
| 8731 | |
| 8732 | |
| 8740 | |
| 8741 | |
| 8742 | |
| 8745 | |
| 8746 | |
| 8747 | |
| 8751 | |

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 8761 | |
| 8762 | |
| 8771 | |
| 8781 | |



STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

| DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE | Droits sociaux détenus | | | |
|--|------------------------|--------------------------|-----------------------|-------|
| | Nature | Nombre de droits de vote | | % |
| | | Attachés à des titres | Non liés à des titres | |
| FINANCES ET INDUSTRIES SA Rue de Tombeek 5 1331 Rosières BE 0430.083.449 | Actions | 3.861.187 | | 99,03 |

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

| | Codes | Exercice |
|---|-------------|----------|
| Dettes financières | 8801 | |
| Emprunts subordonnés | 8811 | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8821 | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8831 | |
| Etablissements de crédit | 8841 | |
| Autres emprunts | 8851 | |
| Dettes commerciales | 8861 | |
| Fournisseurs | 8871 | |
| Effets à payer | 8881 | |
| Acomptes reçus sur commandes | 8891 | |
| Autres dettes | 8901 | |
| Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année | (42) | |

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

| | | |
|--|-------------|--|
| Dettes financières | 8802 | |
| Emprunts subordonnés | 8812 | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8822 | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8832 | |
| Etablissements de crédit | 8842 | |
| Autres emprunts | 8852 | |
| Dettes commerciales | 8862 | |
| Fournisseurs | 8872 | |
| Effets à payer | 8882 | |
| Acomptes reçus sur commandes | 8892 | |
| Autres dettes | 8902 | |
| Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir | 8912 | |

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

| | | |
|--|-------------|--|
| Dettes financières | 8803 | |
| Emprunts subordonnés | 8813 | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8823 | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8833 | |
| Etablissements de crédit | 8843 | |
| Autres emprunts | 8853 | |
| Dettes commerciales | 8863 | |
| Fournisseurs | 8873 | |
| Effets à payer | 8883 | |
| Acomptes reçus sur commandes | 8893 | |
| Autres emprunts | 8903 | |
| Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir | 8913 | |

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

| | Codes | Exercice |
|---|-------------|----------|
| Dettes financières | 8921 | |
| Emprunts subordonnés | 8931 | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8941 | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8951 | |
| Etablissements de crédit | 8961 | |
| Autres emprunts | 8971 | |
| Dettes commerciales | 8981 | |
| Fournisseurs | 8991 | |
| Effets à payer | 9001 | |
| Acomptes reçus sur commandes | 9011 | |
| Dettes salariales et sociales | 9021 | |
| Autres dettes | 9051 | |
| Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges | 9061 | |

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

| | | |
|--|-------------|--|
| Dettes financières | 8922 | |
| Emprunts subordonnés | 8932 | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8942 | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8952 | |
| Etablissements de crédit | 8962 | |
| Autres emprunts | 8972 | |
| Dettes commerciales | 8982 | |
| Fournisseurs | 8992 | |
| Effets à payer | 9002 | |
| Acomptes reçus sur commandes | 9012 | |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 9022 | |
| Impôts | 9032 | |
| Rémunérations et charges sociales | 9042 | |
| Autres dettes | 9052 | |
| Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise | 9062 | |

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

| | Codes | Exercice |
|---|-------|-----------|
| Dettes fiscales échues | 9072 | |
| Dettes fiscales non échues | 9073 | 207.134 |
| Dettes fiscales estimées | 450 | 400.000 |
| Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif) | | |
| Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale | 9076 | |
| Autres dettes salariales et sociales | 9077 | 3.411.617 |

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer
Produits à reporter

| Exercice | |
|----------|---------|
| | 323.590 |
| | 307.914 |



RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|-----------|--------------------|
| 740 | | |
| 9086 | 90 | 82 |
| 9087 | 84,4 | 79,6 |
| 9088 | 139.706 | 130.464 |
| 620 | 7.491.767 | 6.697.116 |
| 621 | 1.809.705 | 1.834.801 |
| 622 | 439.900 | 374.484 |
| 623 | 120.838 | 109.474 |
| 624 | | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|----------|--------------------|
| Provisions pour pensions et obligations similaires | | | |
| Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-) | 635 | 105.240 | -188.339 |
| Réductions de valeur | | | |
| Sur stocks et commandes en cours | | | |
| Actées | 9110 | | |
| Reprises | 9111 | | |
| Sur créances commerciales | | | |
| Actées | 9112 | 4.566 | 19.769 |
| Reprises | 9113 | 3.250 | |
| Provisions pour risques et charges | | | |
| Constitutions | 9115 | 131.553 | |
| Utilisations et reprises | 9116 | 26.313 | 188.339 |
| Autres charges d'exploitation | | | |
| Impôts et taxes relatifs à l'exploitation | 640 | 103.634 | 187.277 |
| Autres | 641/8 | 100.288 | 45.000 |
| Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise | | | |
| Nombre total à la date de clôture | 9096 | | |
| Nombre moyen calculé en équivalents temps plein | 9097 | 1,3 | 0,6 |
| Nombre d'heures effectivement prestées | 9098 | 2.594 | 1.206 |
| Frais pour l'entreprise | 617 | 134.285 | 38.629 |

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital 9125

Subsides en intérêts 9126

Ventilation des autres produits financiers

Différence de change et conversion de devises

1.291 802

Divers

51.725 57.698

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts** 6501**Intérêts portés à l'actif** 6503**Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées 6510 2.049

Reprises 6511

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances 653

Provisions à caractère financier

Dotations 6560

Utilisations et reprises 6561

Ventilation des autres charges financières

Différence de change et conversion de devises

680 2.527

Divers

48.742 40.439

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

| |
|--|
| Impôts sur le résultat de l'exercice |
| Impôts et précomptes dus ou versés |
| Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif |
| Suppléments d'impôts estimés |
| Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs |
| Suppléments d'impôts dus ou versés |
| Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés |

| Codes | Exercice |
|-------|------------|
| 9134 | 4.043.128 |
| 9135 | 3.643.128 |
| 9136 | |
| 9137 | 400.000 |
| 9138 | |
| 9139 | |
| 9140 | |
| | 338.066 |
| | -2.850.000 |
| | -1.207.815 |
| | -3.251 |

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

| |
|----------------------|
| Dépenses non admises |
| RDT |
| Intérêts notionnels |
| Autres |

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

| |
|---|
| Latences actives |
| Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs |
| Latences passives |
| Ventilation des latences passives |
| Réserves immunisées |
| Réserves immunisées capitalisées |

| Codes | Exercice |
|-------|------------|
| 9141 | |
| 9142 | |
| 9144 | |
| | 13.873.138 |
| | 3.201.749 |

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

| |
|------------------------------------|
| A l'entreprise (déductibles) |
| Par l'entreprise |

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

| |
|-------------------------------|
| Précompte professionnel |
| Précompte mobilier |

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|------------|--------------------|
| 9145 | 18.505.668 | 15.460.528 |
| 9146 | 13.574.223 | 12.028.558 |
| 9147 | 2.335.755 | 2.246.043 |
| 9148 | 122.806 | 117.909 |

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 9149 | |
| 9150 | |
| 9151 | |
| 9153 | |

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise****Hypothèques**

| | |
|---|------|
| Valeur comptable des immeubles grevés | 9161 |
| Montant de l'inscription | 9171 |
| Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription | 9181 |
| Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés | 9191 |
| Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause | 9201 |

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**Hypothèques**

| | |
|---|------|
| Valeur comptable des immeubles grevés | 9162 |
| Montant de l'inscription | 9172 |
| Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription | 9182 |
| Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés | 9192 |
| Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause | 9202 |

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

Spade! a finalisé, le 10 mars 2017, l'acquisition de DEVIN AD, leader du marché des eaux embouteillées en Bulgarie. Le prix d'acquisition est basé sur une valeur d'entreprise de 120 millions d'euros.

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSON D'IMMOBILISATIONS**MARCHÉ À TERME**

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 9213 | |
| 9214 | |
| 9215 | |
| 9216 | |

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Les appointés bénéficient d'une pension de retraite extra-légale. Les cotisations, tant personnelles que patronales, sont versées à une compagnie d'assurances à laquelle la société s'est affiliée pour en assurer le service.

Ces plans s'incrivent dans le cadre de la loi relatives aux avantages complémentaires en matière de sécurité sociale du 28 avril 2003 qui prévoit des rendements minimums garantis.

Ces taux de rendement étaient fixés, jusqu'au 31 décembre 2015, au taux de 3,25% pour les contributions employeurs et 3,75% pour les contributions employés.

Depuis le 1er janvier 2016, ces taux de rendement minimums garantis sont de 1,75% (tant pour les contributions employeurs que les contributions employés).

Au 31 décembre 2016, le conseil d'administration a évalué le déficit de financement de ce plan suivant la méthode actuarielle "projected unit credit method" (PUC) prescrite par les référentiels internationaux (IAS 19R).

Il en ressort un déficit d'un montant net de 573.943,08 EUR au 31 décembre 2016. Ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation en provision dans les comptes statutaires en l'absence d'obligations comptables de comptabiliser ce type d'engagements.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

| Code | Exercice |
|------|----------|
| 9220 | |

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Obligation locative à payer du 31/12/2016 jusqu'à la fin du contrat de location (30/09/2023)

3.035.567

Garantie locative bancaire au 31 décembre 2016.

136.870

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|---------|------------|--------------------|
| ENTREPRISES LIÉES | | | |
| Immobilisations financières | (280/1) | 22.351.684 | 29.551.684 |
| Participations | (280) | 15.601.684 | 15.601.684 |
| Créances subordonnées | 9271 | | |
| Autres créances | 9281 | 6.750.000 | 13.950.000 |
| Créances | 9291 | 44.012.648 | 36.455.708 |
| A plus d'un an | 9301 | | |
| A un an au plus | 9311 | 44.012.648 | 36.455.708 |
| Placements de trésorerie | 9321 | | |
| Actions | 9331 | | |
| Créances | 9341 | | |
| Dettes | 9351 | 31.260.857 | 20.591.544 |
| A plus d'un an | 9361 | | |
| A un an au plus | 9371 | 31.260.857 | 20.591.544 |
| Garanties personnelles et réelles | | | |
| Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées | 9381 | | |
| Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise | 9391 | | |
| Autres engagements financiers significatifs | 9401 | | |
| Résultats financiers | | | |
| Produits des immobilisations financières | 9421 | 3.037.493 | 8.451.617 |
| Produits des actifs circulants | 9431 | 34.976 | 64.962 |
| Autres produits financiers | 9441 | | |
| Charges des dettes | 9461 | 14.852 | 28.346 |
| Autres charges financières | 9471 | | |
| Cessions d'actifs immobilisés | | | |
| Plus-values réalisées | 9481 | | |
| Moins-values réalisées | 9491 | | |

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 9500 | |
| 9501 | |
| 9502 | |
| 9503 | 637.301 |
| 9504 | |

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 9505 | 43.319 |
| 95061 | |
| 95062 | |
| 95063 | |
| 95081 | |
| 95082 | 48.800 |
| 95083 | 70.659 |

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion *

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) **~~

~~L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés*~~

~~L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable? (article 110 du Code des sociétés)~~

~~L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation **:

Finances et Industries SA

Rue de Tombeek 5

1331 Rosières, Belgique

0430.083.449

L'entreprise-mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus **:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 9507 | 89.341 |
| 95071 | 2.500 |
| 95072 | |
| 95073 | |
| 9509 | 24.200 |
| 95091 | |
| 95092 | 56.325 |
| 95093 | 70.659 |

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

RÈGLES D'ÉVALUATION

SPADEL S.A.

Résumé des règles d'évaluation

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont entièrement pris en charge l'année où ils sont encourus.

2. Immobilisations incorporelles

Les droits de concessions, brevets et licences d'une valeur supérieure à 1.250 euros sont portés à l'actif pour leur valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Leur amortissement est calculé linéairement sur base des durées de vie suivantes :

- petits logiciels d'application : 3 ans
- logiciels d'application majeurs : 5 ans
- autres immobilisations incorporelles :

en fonction de la durée de vie économique de l'actif de 5 à 20 ans

3. Immobilisations corporelles

Enregistrées à leur prix d'acquisition majoré d'éventuels frais accessoires, elles sont amorties sur base des taux suivants :

(1) Constructions.

- immeuble de bureau en propriété : 25 ans dégressifs pour le prix d'acquisition.
- aménagements internes à l'immeuble de bureau : 10 ans dégressifs.
- aménagements internes à l'immeuble de bureau loué : amortis sur la durée déterminée entre la date de mise en service et la date de fin du contrat de bail.

(2) Installations, machine et outillage.

- matériel commercial : 5 ans linéaires.

(3) Mobilier et matériel roulant.

- matériel roulant : 4 ans linéaires
 - mobilier de bureau : 8 ans dégressifs
 - mobilier de bureau de l'immeuble loué : amortis sur la durée déterminée entre la date de mise en service et la date de fin du contrat de bail.
 - ordinateurs et équipements réseau : 3 ans linéaires; gros ordinateur central partie hardware : 5 ans linéaires
 - installations téléphoniques 5 ans dégressifs.
- Les frais accessoires sont amortis avec le principal.

4. Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport, hors frais accessoires.

Dans la mesure où les dividendes cumulés déclarés par une filiale dépassent les bénéfices nets cumulés enregistrés par cette même filiale depuis sa date d'acquisition par la société, ces dividendes sont comptabilisés en réduction de la participation concernée. Dans la mesure où ces dividendes cumulés demeurent dans la limite des bénéfices accumulés depuis l'acquisition, ils sont comptabilisés en produits des immobilisations financières. Les réductions de participations enregistrées selon les principes définis ci-dessus sont reprises dans l'état des immobilisations financières sous la rubrique "cessions et retraits."

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration effectue une évaluation individuelle par participation et décide si une réduction de valeur ou une reprise de réduction de valeur doit être actée en fonction de la valeur intrinsèque, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la société concernée.

Les créances et cautionnements en numéraire sont enregistrés à leur valeur nominale en cours d'exercice. Des réductions de valeur sont actées sur les créances douteuses.

5. Créances à un an au plus

Les créances sont enregistrées à l'actif à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

Les réductions de valeur sont prises en charge par les résultats.

6. Placements de Trésorerie

Les placements de trésorerie sont enregistrés et évalués :

- à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières.
- à leur valeur d'acquisition lorsqu'il s'agit de titres.

Des réductions de valeurs sont actées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou d'acquisition.

7. Valeurs disponibles

Sont enregistrées à leur valeur nominale, sauf si elles sont exprimées en devises, qui sont alors converties en euros au cours de change en vigueur le dernier jour de l'exercice.

RÈGLES D'ÉVALUATION

8. Provisions pour risques et charges

Ces provisions ne peuvent avoir pour objet la correction d'éléments portés à l'actif. Elles couvrent donc une perte ou charge probable, nettement circonscrite.

(1) La provision pour pensions et obligations similaires recouvre les engagements incombant à l'entreprise en matière de pensions et de prépensions. Pour les pensions dans le système "but à atteindre" la provision est calculée selon la méthodologie IFRS.

(2) Tous les risques qui pèsent sur l'entreprise font l'objet de provision revues chaque année, suivant les règles de prudence, de bonne foi et de sincérité.

9. Dettes à un an au plus

Les dettes qui résultent de transactions en devises étrangères sont valorisées au cours de change en vigueur le dernier jour de l'exercice.

10. Avoirs, créances et dettes en devises

Les créances et dettes en devises étrangères sont évaluées au cours de fin d'année.

Les écarts de conversion constatés en fin d'exercice sont compensés par devise et ensuite :

- l'excédent du montant des écarts négatifs par rapport au montant des écarts positifs sera pris en charge pour une même devise

- l'excédent du montant des écarts positifs par rapport au montant des écarts négatifs sera pris en produits pour une même devise

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

220

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

| Au cours de l'exercice | Codes | Total | 1. Hommes | 2. Femmes |
|--|-------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre moyen de travailleurs | | | | |
| Temps plein..... | 1001 | 73,4 | 41,7 | 31,7 |
| Temps partiel | 1002 | 14,7 | 3,7 | 11,0 |
| Total en équivalents temps plein (ETP) | 1003 | 84,4 | 44,1 | 40,3 |
| Nombre d'heures effectivement prestées | | | | |
| Temps plein..... | 1011 | 121.162 | 69.588 | 51.574 |
| Temps partiel | 1012 | 18.544 | 4.204 | 14.340 |
| Total | 1013 | 139.706 | 73.792 | 65.914 |
| Frais de personnel | | | | |
| Temps plein..... | 1021 | 8.372.257 | 4.827.718 | 3.544.540 |
| Temps partiel | 1022 | 1.489.953 | 514.452 | 975.501 |
| Total | 1023 | 9.862.210 | 5.342.169 | 4.520.041 |
| Montant des avantages accordés en sus du salaire | 1033 | 67.773 | 27.806 | 39.967 |

| Au cours de l'exercice précédent | Codes | P. Total | 1P. Hommes | 2P. Femmes |
|--|-------|-----------|------------|------------|
| Nombre moyen de travailleurs en ETP..... | 1003 | 79,6 | 43,3 | 36,3 |
| Nombre d'heures effectivement prestées | 1013 | 130.464 | 71.444 | 59.020 |
| Frais de personnel..... | 1023 | 9.015.875 | 5.029.028 | 3.986.847 |
| Montant des avantages accordés en sus du salaire | 1033 | | | |

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

| | Codes | 1. Temps plein | 2. Temps partiel | 3. Total en équivalents temps plein |
|--|-------|----------------|------------------|-------------------------------------|
| A la date de clôture de l'exercice | | | | |
| Nombre de travailleurs | 105 | 75 | 15 | 86,5 |
| Par type de contrat de travail | | | | |
| Contrat à durée indéterminée | 110 | 75 | 15 | 86,5 |
| Contrat à durée déterminée | 111 | | | |
| Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini | 112 | | | |
| Contrat de remplacement | 113 | | | |
| Par sexe et niveau d'études | | | | |
| Hommes | 120 | 41 | 4 | 43,6 |
| de niveau primaire | 1200 | 5 | | 5,0 |
| de niveau secondaire | 1201 | 17 | 2 | 18,5 |
| de niveau supérieur non universitaire | 1202 | 4 | | 4,0 |
| de niveau universitaire | 1203 | 15 | 2 | 16,1 |
| Femmes | 121 | 34 | 11 | 42,9 |
| de niveau primaire | 1210 | | | |
| de niveau secondaire | 1211 | 11 | 2 | 12,7 |
| de niveau supérieur non universitaire | 1212 | 5 | 3 | 7,2 |
| de niveau universitaire | 1213 | 18 | 6 | 23,0 |
| Par catégorie professionnelle | | | | |
| Personnel de direction | 130 | | | |
| Employés | 134 | 75 | 15 | 86,5 |
| Ouvriers | 132 | | | |
| Autres | 133 | | | |

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

| Codes | 1. Personnel intérimaire | 2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise |
|-------|--------------------------|---|
| 150 | 1,3 | |
| 151 | 2.594 | |
| 152 | 134.285 | |

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

| Codes | 1. Temps plein | 2. Temps partiel | 3. Total en équivalents temps plein |
|-------|----------------|------------------|-------------------------------------|
| 205 | 15 | | 15,0 |
| 210 | 15 | | 15,0 |
| 211 | | | |
| 212 | | | |
| 213 | | | |

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

| Codes | 1. Temps plein | 2. Temps partiel | 3. Total en équivalents temps plein |
|-------|----------------|------------------|-------------------------------------|
| 305 | 6 | 1 | 6,8 |
| 310 | 6 | 1 | 6,8 |
| 311 | | | |
| 312 | | | |
| 313 | | | |
| 340 | | | |
| 341 | | | |
| 342 | 2 | 1 | 2,8 |
| 343 | 4 | | 4,0 |
| 350 | | | |

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

| | Codes | Hommes | Codes | Femmes |
|--|-------|--------|-------|---------|
| Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur | | | | |
| Nombre de travailleurs concernés | 5801 | 32 | 5811 | 39 |
| Nombre d'heures de formation suivies | 5802 | 476 | 5812 | 804 |
| Coût net pour l'entreprise | 5803 | 57.831 | 5813 | 104.801 |
| dont coût brut directement lié aux formations | 58031 | 43.561 | 58131 | 92.732 |
| dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs | 58032 | 14.643 | 58132 | 12.506 |
| dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) | 58033 | 373 | 58133 | 437 |
| Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur | | | | |
| Nombre de travailleurs concernés | 5821 | 2 | 5831 | 4 |
| Nombre d'heures de formation suivies | 5822 | 10 | 5832 | 32 |
| Coût net pour l'entreprise | 5823 | 524 | 5833 | 1.945 |
| Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur | | | | |
| Nombre de travailleurs concernés | 5841 | | 5851 | |
| Nombre d'heures de formation suivies | 5842 | | 5852 | |
| Coût net pour l'entreprise | 5843 | | 5853 | |